

## COMMISSION PERMANENTE

**13 décembre 2004**

CP 04/12-09

### **NUMERISATION DU CADASTRE EN TARN ET GARONNE DEVOLUTION DU MARCHE**

---

Lors des votes du Budget Primitif et de la Décision Modificative n° 1 pour l'exercice budgétaire de l'année 2004, l'Assemblée Départementale a adopté un programme départemental de numérisation du cadastre sur quatre années.

Le présent marché a pour objet la numérisation de toutes les planches cadastrales du Département selon les normes techniques imposées par la Direction Générale des Impôts.

Une consultation a donc été organisée selon la procédure de l'appel d'offres restreint européen prévue aux articles 60 à 64 du Code des Marchés Publics dans les conditions suivantes :

-  Publication dans le Journal Officiel de l'Union Européenne le 18 septembre, le BOAMP le 16 septembre et dans La Dépêche du Midi le 17 septembre 2004
-  Marché à bons de commande d'une durée de 1 an renouvelable trois fois comprenant les montants annuels suivants :
  - . montant minimum : 40 000 €TTC
  - . montant maximum : 160 000 €TTC
-  Date limite de réception des candidatures : 21 octobre 2004
-  Candidatures reçues : 19

A l'issue de l'analyse des candidatures, la Personne Responsable des Marchés (le Président du Conseil Général) a arrêté la liste des candidats admis à présenter une offre sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 novembre 2004, qui propose de retenir les sociétés suivantes :

- 1) GEOMATECH (St Nazaire)
- 2) GEODIS (Carpiquet)
- 3) GB Informatique (Castelsarrasin)
- 4) SCOT (Toulouse)
- 5) FIT Conseil (Nantes)

La Commission d'Appel d'Offres, à nouveau réunie le 6 décembre 2004 pour avis, a examiné les 4 offres reçues au vue des critères pondérés suivants :

- |  |   |
|--|---|
| 1) Moyens techniques et humains mis en place | 5 |
| 2) Qualité technique                         | 3 |
| 3) Prix                                      | 2 |

Et a classé les offres selon les notes obtenues :

|                | <i>Moyens techniques et humains</i> | <i>Qualité de l'offre</i> | <i>Prix</i> | <i>Note /10</i> |
|----------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------|-----------------|
| GB Infographie | 5                                   | 3                         | 1           | 9               |
| SCOT           | 3                                   | 3                         | 2           | 8               |
| FIT Conseil    | 2                                   | 1                         | 2           | 5               |
| GEODIS         | 1                                   | 1                         | 0           | 2               |

La Commission d'Appel d'Offres propose donc de retenir l'offre de la Société GB Infographie, qui se présente en groupement conjoint avec les Sociétés Imagis (Nîmes) et Parrera (Gimont) afin de disposer de moyens techniques et humains suffisants pour réaliser la prestation.

Cette société propose la meilleure capacité de production en informant la collectivité qu'elle peut réaliser 100 000 parcelles par mois, le Conseil Général souhaitant la réalisation de 122 006 parcelles (nombre de parcelles arrêtés pour la première année) en trois mois.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- 📄 attribuer le marché sur l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres à la Société GB Infographie.
- 📄 m'autoriser à signer au nom du Conseil Général le marché relatif à la numérisation du cadastre en Tarn et Garonne avec la Société GB Infographie.

Adopté à l'unanimité.